



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210208-BUR-AG-21-002-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 8 février 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement du projet de travaux de réparation de la pelouse synthétique du stade de Volpajo suite à un affaissement localisé

L'an deux mille vingt et un, le 8 février à 10h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis Pozzo di Borgo, Jean-Jacques Padovani, Michel Rossi, Serge Linale, Jean-Louis Milani, Gérard Romiti, Guy Armanet, Pierre Savelli, Leslie Pellegrini.

POUVOIRS :-

ABSENTS : Marie-Hélène Padovani, Emmanuelle de Gentili, Michel Simonpietri, Gilles Simeoni.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 5

Votants : 9
Pour : 9
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement du projet de travaux de réparation de la pelouse synthétique du stade de Volpajo suite à un affaissement localisé

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant l'urgence à procéder à des travaux de réparation du terrain synthétique du stade de Volpajo suite à son affaissement localisé ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

-Le projet de travaux de réparation de la pelouse synthétique du stade de Volpajo suite à un affaissement localisé.

-Le plan de financement de ce projet, comme suit :

Dépenses en € HT	100 000 €		
Recettes	Collectivité de Corse- Dotation quinquennale	50,00%	50 000 €
	Autofinancement CAB	50,00%	50 000 €

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification